

RUE VANDENHOVEN

Réunion d'habitants (visio conférence) du 03/12/2020 – Procès-verbal

Thème : Projet de placement d'un dispositif ralentisseur de vitesse.

Intervenants :

Pour Woluwe-Saint-Lambert : MM. Olivier MAINGAIN, Bourgmestre, Philippe JAQUEMYNS, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace Public et Thomas DUMONT, géomètre.

Pour Woluwe-Saint-Pierre : MM. Benoît CEREXHE, Bourgmestre, et Michaël RIMÉ, Chef du Cabinet du Bourgmestre.

Assistance : 10 personnes.

Introduction

La rue Vandenhoven, est une voirie à sens unique au départ de la rue de la Station de Woluwe en direction de la Drève Grange aux Dîmes. Cette voirie est partagée par Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Les riverains nous ont alerté des vitesses excessives pratiquées par les automobilistes. Mesures faites par la zone de police, ces vitesses n'ont pu être objectivées. Le sentiment d'insécurité, lié probablement à la configuration de la voirie, n'en reste pas moins légitime et il y a lieu d'y procéder à l'installation d'un dispositif ralentisseur de vitesse.

De commun accord, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert proposent que soit installé un coussin berlinois à mi-hauteur de la rue, endroit où les vitesses les plus élevées sont observées. Il sera accompagné à sa droite d'une berme engazonnée afin d'empêcher que les automobilistes puissent le contourner.

Réactions de l'assistance

Le projet est reçu favorablement par l'assistance. La décision du Collège de Woluwe-Saint-Lambert, prise en séance du 12/11/2020, de placer le coussin berlinois et l'îlot engazonné au milieu du tronçon est donc entérinée.

Une riveraine propose cependant que l'îlot, au lieu d'être engazonné, soit fleuri de belle manière. Il est décidé d'accéder à la proposition de la demanderesse.

Un autre habitant fait remarquer que la présence du coussin pourrait gêner la circulation des cyclistes. L'Itinéraire Cyclable Région ICR 2 passe en effet par la rue Vandenhoven. Une demande a été introduite auprès de la Région de déplacer l'ICR vers le boulevard de la Woluwe, vu l'aménagement des infrastructures cyclables sur celui-ci.

En matière de stationnement réglementé, l'accord de tolérance et de réciprocité dans les rues limitrophes est également évoqué. La rue Vandenhoven fait partie des voiries limitrophes concernées par cet accord.

Monsieur le Bourgmestre Olivier MAINGAIN lève la séance à 19 h.